



Article de François Meunier, gérant d'attitudes urbaine, et Maryne Buffat  
in *Métropolitiques*, 28 mai 2014

### **Urban programming, between political project and urban project**

*“Specialization of careers among city-producers leads to a standardization of urban products. Rethinking programming as a process of accompanying projects by implicating the human sciences in them would enable urban projects to be more individualized, and allow all the dimensions of city projects to be better articulated.”*

### **La programmation urbaine, entre projet politique et projet urbain**

*“La spécialisation des métiers parmi les producteurs de ville conduit à une standardisation des produits urbains. Repenser la programmation comme un processus d'accompagnement des projets en y impliquant les sciences humaines permettrait de davantage singulariser les projets urbains et de mieux articuler toutes les dimensions des projets de ville.”*

## **Urban programming, between political project and urban project**

François Meunier and Maryne Buffat

*Specialization of careers among city-producers leads to a standardization of urban products. Rethinking programming as a process of accompanying projects by implicating the human sciences in them would enable urban projects to be more individualized, and allow all the dimensions of city projects to be better articulated.*

In France, the 1980s marked the transition from a policy of centralized planning to a project-based urbanism. On a regulatory level, the decentralization law of 1983 conferred autonomy in strategic planning upon regional and local authorities. In the operational field, it was especially the laws on project contracting and the awarding of project supervision contracts that constituted the cutting edge of approaches to urban projects<sup>1</sup>. This accountability by contracting authorities in implementing urban planning operations led to a multiplication of professions in urban expertise and advice, real estate promotion, and specialized engineering (Zetlaoui-Léger 2009). Thirty years later, the result has been a complexification of the stakeholder system, but also of the expectations of civil society, in questions of urbanism and planning.

In practice, one observes that the increasing disconnection between the objectives of contracting authorities and the modes of operational completion of the projects reveals itself to be a major pitfall of complex urban projects. Our experiences of projects carried out in design offices and local communities have thus led us to enquire into current forms of organization of approaches to urban projects. Implicitly, the goal is to engage a debate on the conditions of the political responsibility of contracting authorities in the context of operations that involve economic, political and contractual relations that are increasingly interlinked between public and private sectors. In this context, can urban programming contribute to maintaining continuity between the social and political objectives of an urban project and the planning operation of which it is the subject ?

### **Urban programming : how to define a project's book of specifications**

The notion of “urban project” became established in the field of urban production in opposition to the functionalist and normative paradigms that had structured planning until the end of the 1960s (Hayot and Sauvage 1997). Generally speaking, it consists in defining a method enabling a project to be adequate to its various social, economic, and environmental goals, rather than in establishing a pre-determined planning model or urban form (Ingallina 2010). This approach can be broken down into three main components : the program, the study (or design) and the operational completion, which inscribes the project within urban reality (Avitabile 2005). In the field of professional knowledge and know-how, a process of technical and social division of labor led, in the 1960s, to the autonomization of programming with regard to design (Allégret et al. 2005) and operation. In France, the MOP law thus placed programming under the responsibility of the contracting authority.

Technically, programming may therefore be defined as an approach “of rational action, a method of problem-solving, defining needs and constraints” (Zetlaoui-Léger

---

<sup>1</sup> In the operational field, the French law of 1985, known as “the MOP law”, concerning “public contracting authorities and their relations with private contractors” makes a juridical distinction for construction projects between the responsibilities of contracting authorities and principal contractors.

2009) relative to an operation, ending in the writing of a program/specification preceding the phase of spatial formalization. The “programmable contents” thus designate the types of use<sup>2</sup> (Zetlaoui-Léger 2002), the functions and the general designs or a space that is to be organized, which condition in advance the formal principle of design.

### **Placing the life-project at the center of programming**

The activity of programming cannot, however, be reduced to the production of a book of specifications. In a context of diversification of ways of life, but also of the multiplication of possible vocations and scales of inscription of an urban site, it must instead affirm its role of defining, with the help of the concerned stakeholders, models of social and functional organizations capable of structuring, using, and animating the various spaces of a territory. With this goal in view, it mobilizes the expertise of the human and political sciences to articulate, in advance of a project, the problems linked to the conception of urban forms to those of the social and economic dynamics of a local area.

As an example, the development of activities linked to local agriculture in peri-urban areas requires the planner/programmer to clarify and share the objectives and performances expected by the contracting authority and the associated stakeholders : is the goal to render the agricultural activity of a district permanent with a view to profitability, by designing broad “natural” spaces to the scale of the needs of intensive agriculture ? Should certain spaces be re-inserted within a network of local productions for more limited outlets, organizing their distribution around a market site, which would be a place of exchange and commerce for the local population ? Or, more simply, is the point to make shared gardens, managed as common property, available to the inhabitants ? By enabling urban vocations, typologies of use, and designs of places to be specified, the notions of activities, functions, and scales are at the heart of the design and utilization of the spaces to be occupied.

This process, necessarily collaborative, of matching objectives and uses of space refers to the notion of “life-project”. Coined by Jacques Allégret (1998), it designates the totality of social, economic, and spatial organizations enabling the functioning of a local area to be ensured. Thus, the life-project does not describe a model, nor a pre-determined urban form ; nor is it a purely technical or architectural answer to a problem of urban economy. Instead, its elaboration pertains to a form of procedural rationality<sup>3</sup> favoring the stakeholders' understanding of issues, and having as its goal the application of the community's political project to the urban project.

---

<sup>2</sup> Jodelle Zetlaoui-Léger defines the notion of use as follows : “The notion of ‘use’ seems to be too partial to evoke the relations of individuals to space : its connotation remains highly instrumental and consumerist, making us forget the more affective and symbolic dimensions concerning ‘inhabiting’ (in the sense of Bachelard or Heidegger). It is therefore important to associate the notion of appropriation with it” (Zetlaoui-Léger 2002).

<sup>3</sup> For the sociologist Raymond Boudon, procedural rationality is distinct from substantial rationality in the sense that the former defines the rules and procedures of valid reasoning, whereas the latter defines the contents of a set of mutually compatible principles (Boudon 2011, p. 103). Similarly, the notion of procedural rationality can be applied in the field of theories of justice. In particular, it was developed by the philosopher John Rawls in his theory of justice “as equity” (Rawls 1971).

## **The human sciences in the service of project management**

The goal is thus to substitute a logic of collective processes for a logic of products in the approach to urban projects. Indeed, experience shows that the gap between the political and technical times of projects, as well as the division of expertise lead insidiously to the standardization of offers. Segmentation into sequences entails a disconnection between the objectives of public policies expressed in advance and the social and operational realities of the local area.

Rediscovering continuity between political projects and urban projects thus entails imagining forms of engineering and systems of actors that are uniquely adapted to the urban context. In particular, this implies making the contracting authority accountable, so that it may be in a position to affirm its position as a public stakeholder in the local region. In this perspective, the activity of urban programming can be conceived as a transversal approach of assisting the contracting authority, rather than as a technical approach focused on one theme only (housing, facilities, etc.). Its role is to organize the process of synthesis between the political and technical objectives of the stakeholders and of the specialized engineering of urbanism.

Recourse to expertise in the human and political sciences then features a major interest: they bring to decision-makers and stakeholders data and variables that explain the strategic and programmatic orientations of the project capable of illuminating political decisions. For these analyses to take on all their meaning, they must be articulated with the contributions of civil society, of economic stakeholders, institutional partners, and design offices.

## **Toward the autonomy of programming and design**

This type of positioning and expertise is legitimate and possible only through the independence of urban programming with regard to design and operation. Too often, the confusion of these roles places stakeholders in the position of being judge and jury, at the risk of formulating offers in the form of products that are replicated from local area to local area. Symmetrically, if programming refers to the strategy of a particular contracting authority, the study of the project must then be able to yield to the productive imagination of the designer, who determines the invention of the forms of the space. The difference in the nature of these activities justifies their respective autonomization. It must enable the deployment of the analytical tools and modalities of a dialogue that provides a finer articulation between the territorialized political project, the life-project, and the urban project.

This principle of a contractual autonomy of programming and design, like the idea of an urban programming that associates expertise and project management, corresponds to two forms of procedural rationality that participate in the transparency and efficiency of the urban project. The former refers to the principle of the balance of powers, which diminishes the risks of conflict of interest between contracting authority and principal contractor, as well as between programming, design, and realization. This principle does not signify the segmentation of the process and the mutual subordination of sequences. On the contrary, it makes possible more transversality, by organizing the simultaneity of programming and design, the better to arm decision-makers and stakeholders in the face of the operators' models of commercialization. The latter refers to the idea of the interweaving of participative process and thematic expertise within one and the same programming activity. This principle favors the transparency of the contracting authority's decision-making process, by obliging all parties to collectively clarify their stakes in the project.

These principles allow the political, social and environmental ambitions of complex urban projects to be better supported and brought to a conclusion. Putting them into practice entails recourse to new tools and modes of organization that are much more processual and unique to each operation. They also require that the place of citizens in the construction of urban projects be redefined, through forms of participation that are less thematic or expert-driven, and more political.

## **Bibliography**

Allégret, Jacques. 1998. *L'Encadrement et la formulation de la commande architecturale, études de cas*, Paris : Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA).

Allégret, Jacques, Mercier, Nathalie et Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2005. *L'Exercice de la programmation architecturale et urbaine en France. État de la construction et de la spécification des savoir-faire des professionnels de la programmation. Analyse du processus de professionnalisation*, Paris : PUCA/École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette.

Avitabile, Alain. 2005. *La Mise en scène du projet urbain*, Paris : L'Harmattan.

Boudon, Raymond. 2011. *La Rationalité*, Paris : Presses universitaires de France.

Hayot, Alain et Sauvage, André (dir.). 1997. *Le Projet urbain : enjeux, expérimentation et professions. Actes du colloque de Marseille*, Paris : Éditions de la Villette.

Ingallina, Patrizia. 2010. *Le Projet urbain*, Paris : Presses universitaires de France.

Rawls, John. 1971. *A Theory of Justice*, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press.

Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2002. *Modalités d'application de démarches programmatiques concertées et participatives pour des projets de proximité*, Paris : Délégation ministérielle de la ville/Université Paris-12 Val-de-Marne.

Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2009. "L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France", in Biau, Véronique et Tapie, Guy (dir.), *La Fabrication de la ville*, Paris : Parenthèses, p. 87-101.

**François Meunier** has a degree from the École nationale supérieure d'architecture at Paris-La Villette. He is also an urban planner certified by the Professional Office of Qualification of Urban Planners, trained in the environmental dimensions of planning and construction. He is the co-founder and manager of Urban Attitudes, an agency that assists project owners in urban and architectural programming. He teaches at the Paris Institute of Urban Planning and at the École nationale supérieure d'architecture at Paris-Malaquais, and co-facilitates the Urban Aptitudes network, with its training in urban programming.

He has published many articles, including "Programmation urbaine : retour sur l'expérience de Flers, Prix ACAD 2009" (*Traits urbains*, 2010) and "Le paradoxe de la programmation urbaine" (*Urbanisme*, 2010).

**Maryne Buffat** has a degree in sociology and political and ethical philosophy from Paris-4 Sorbonne University, and in urban planning and programming at the Paris Institute of Urban Planning. Responsable for urban programming in a design office, then in the Urban Community of Saint-Quentin-en-Yvelines, she studies the effect of the systems of stakeholders, methods, and concepts of urbanism on the fabrication of urban spaces.

## **La programmation urbaine, entre projet politique et projet urbain**

**François Meunier et Maryne Buffat**

*La spécialisation des métiers parmi les producteurs de ville conduit à une standardisation des produits urbains. Repenser la programmation comme un processus d'accompagnement des projets en y impliquant les sciences humaines permettrait de davantage singulariser les projets urbains et de mieux articuler toutes les dimensions des projets de ville.*

Les années 1980 marquent, en France, le passage d'une politique d'aménagement centralisée à un urbanisme de projet. Au plan réglementaire, la loi de décentralisation de 1983 confère aux collectivités territoriales une autonomie en matière de planification stratégique. Dans le domaine opérationnel, ce sont surtout les lois sur la maîtrise d'ouvrage publique et la passation des marchés de maîtrise d'œuvre qui constituent le fer de lance des démarches de projet urbain<sup>1</sup>. Cette prise de responsabilité des maîtrises d'ouvrage dans la mise en œuvre des opérations d'urbanisme a entraîné une multiplication des métiers du conseil et de l'expertise urbaine, de la promotion immobilière, des ingénieries spécialisées (Zetlaoui-Léger 2009). Trente ans après, il en résulte une complexification du système des acteurs, mais aussi des attentes de la société civile, en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Dans la pratique, on constate que la déconnexion croissante entre les objectifs des maîtrises d'ouvrage et les modalités de réalisation opérationnelle des projets se révèle être un écueil majeur des projets urbains complexes. Nos expériences de projets menés en bureaux d'études et en collectivités territoriales nous conduisent ainsi à nous interroger sur les formes actuelles d'organisation des démarches de projet urbain. En filigrane, il s'agit de mettre en débat les conditions de la responsabilité politique des maîtrises d'ouvrage dans le cadre d'opérations qui engagent des relations économiques, politiques et contractuelles de plus en plus imbriquées entre sphère publique et sphère privée. Dans ce contexte, la programmation urbaine peut-elle contribuer à maintenir une continuité entre les objectifs sociaux et politiques d'un projet urbain et l'opération d'aménagement dont il fait l'objet ?

### **La programmation urbaine : comment définir le cahier des charges d'un projet**

La notion de « projet urbain » s'est imposée dans le champ de la production urbaine par opposition aux paradigmes fonctionnalistes et normatifs qui avaient structuré l'aménagement jusqu'à la fin des années 1960 (Hayot et Sauvage 1997). De façon générale, elle consiste à définir une méthode pour permettre qu'un projet soit en adéquation avec ses diverses finalités sociales, économiques et environnementales, plutôt qu'à établir un modèle d'aménagement ou une forme urbaine prédéterminés (Ingallina 2010). Cette démarche peut être décomposée en trois grandes composantes : le programme, la préfiguration (ou conception) et la réalisation opérationnelle qui inscrit le projet dans la réalité urbaine (Avitabile 2005). Dans le champ des savoirs et des savoir-

---

<sup>1</sup> Dans le domaine opérationnel, la loi française dite « loi MOP » de 1985 relative à « la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée » distingue juridiquement, pour les opérations de construction, les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

faire professionnels, un processus de division technique et sociale du travail a conduit, au cours des années 1960, à l'autonomisation de la programmation par rapport à la conception (Allégret *et al.* 2005) et à l'opération. En France, la loi MOP a ainsi placé la programmation sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage.

Techniquement, la programmation peut dès lors être définie comme une démarche « d'action rationnelle, une méthode de résolution des problèmes, de définition des besoins et des contraintes » (Zetlaoui-Léger 2009) relative à une opération et se soldant par la rédaction d'un programme/cahier des charges précédant la phase de formalisation spatiale. Les « contenus programmatiques » désignent ainsi les types d'usages<sup>2</sup> (Zetlaoui-Léger 2002), les fonctions et les dimensionnements généraux d'un espace à aménager, qui conditionnent en amont les principes formels de la conception.

## **Mettre le projet de vie au centre de la programmation**

L'activité de programmation ne peut toutefois se résumer à la production d'un cahier des charges. Dans un contexte de diversification des modes de vie, mais aussi de multiplication des vocations possibles et des échelles d'inscription d'un site urbain, elle doit plutôt affirmer son rôle de définition, à l'aide des acteurs concernés, des modèles d'organisations sociales et fonctionnelles susceptibles de structurer, d'exploiter et d'animer les différents espaces d'un territoire. Dans ce but, elle mobilise les expertises des sciences humaines et politiques pour articuler, dès l'amont d'un projet, les problématiques liées à la conception des formes urbaines à celles des dynamiques sociales et économiques d'un territoire.

À titre d'exemple, le développement d'activités liées à l'agriculture de proximité en milieu périurbain demande à l'urbaniste-programmiste de clarifier et de partager les objectifs et les performances attendues par la maîtrise d'ouvrage et les acteurs associés : s'agit-il de pérenniser l'activité agricole d'une commune dans un objectif de rentabilité, en dimensionnant de larges espaces « naturels » à l'échelle des besoins de l'agriculture intensive ? Faut-il réinsérer certains espaces au sein d'une filière de productions locales pour des débouchés plus restreints, en organisant leur distribution autour d'un site de marché, lieu d'échanges et de commerce pour la population locale ? Ou s'agit-il plus simplement de mettre à disposition des habitants des jardins partagés gérés en copropriété ? En permettant de préciser les vocations urbaines, les typologies d'usages et les dimensionnements des lieux, les notions d'activités, de fonctions et d'échelles se retrouvent au cœur de la conception et de l'exploitation des espaces à occuper.

Ce processus, nécessairement collaboratif, de mise en adéquation des objectifs et des usages de l'espace renvoie à la notion de « projet de vie ». Forcée par Jacques Allégret (1998), celle-ci désigne l'ensemble des organisations sociales, économiques et spatiales permettant d'assurer le fonctionnement d'un territoire. Le projet de vie ne décrit donc ni un modèle, ni une forme urbaine prédéterminée ; il n'est pas non plus une réponse purement technique ou architecturale à une problématique d'économie urbaine. Son élaboration relève plutôt d'une forme de rationalité procédurale<sup>3</sup> favorisant l'appropriation des enjeux par les acteurs et ayant pour fin l'application du projet politique de la collectivité dans le projet urbain.

---

<sup>2</sup> Jodelle Zetlaoui-Léger définit la notion d'usage comme suit : « La notion "d'usage" apparaît trop partielle pour évoquer les rapports des individus à un espace : sa connotation reste très instrumentale et consumériste, faisant oublier les dimensions plus affectives et symboliques relatives à "l'habiter" (au sens de Bachelard ou de Heidegger). Il est donc important de lui associer la notion d'appropriation » (Zetlaoui-Léger 2002).

<sup>3</sup> Pour le sociologue Raymond Boudon, la rationalité procédurale se distingue de la rationalité substantielle au sens où la première définit les règles et procédures d'un raisonnement valide tandis que la seconde définit le contenu d'un ensemble de principes compatibles entre eux (Boudon 2011, p. 103). Dans un registre similaire, la notion de rationalité procédurale peut être appliquée dans le champ des théories de la justice. Elle a notamment été développée par le philosophe John Rawls dans sa théorie de la justice « comme équité » (Rawls 1971).

## **Les sciences humaines et politiques au service du management de projet**

L'objectif est donc de substituer dans la démarche de projet urbain une logique de processus collectif à la logique de produit. L'expérience montre, en effet, que le décalage entre les temps politiques et techniques des projets, ainsi que le découpage des expertises, conduisent insidieusement à la standardisation des propositions. La segmentation en séquences entraîne une déconnexion entre les objectifs des politiques publiques exprimés en amont et les réalités sociales et opérationnelles du territoire.

Retrouver une continuité entre le projet politique et le projet urbain suppose alors d'imaginer des formes d'ingénieries et des dispositifs d'acteurs singulièrement adaptés au contexte urbain. Cela implique, notamment, une responsabilisation de la maîtrise d'ouvrage afin qu'elle soit en mesure d'affirmer son positionnement comme acteur public du territoire. Dans cette perspective, l'activité de programmation urbaine peut être pensée comme une démarche transversale d'assistance à maîtrise d'ouvrage, plutôt que comme une séquence technique uniquement focalisée sur un thème (habitat, équipement, etc.) : son rôle est d'organiser le processus de synthèse entre les objectifs politiques et techniques des acteurs et des ingénieries spécialisées de l'urbanisme.

Le recours aux expertises des sciences humaines et politiques présente alors un intérêt majeur : elles apportent aux décideurs et aux acteurs des données et des variables explicatives des orientations stratégiques et programmatiques du projet susceptibles d'éclairer les arbitrages politiques. Pour que ces analyses prennent tout leur sens, elles doivent s'articuler aux contributions de la société civile, des acteurs économiques, des partenaires institutionnels, et des bureaux d'études.

### **Pour l'autonomie de la programmation et de la conception**

Ce type de positionnement et d'expertise n'est légitime et possible qu'à travers une indépendance de la programmation urbaine vis-à-vis de la conception et de l'opération. La confusion de ces rôles place trop souvent les acteurs dans la situation d'être juges et parties, au risque d'une formulation des propositions sous la forme de produits répliqués de territoire en territoire. Symétriquement, si la programmation se réfère à la stratégie d'une maîtrise d'ouvrage particulière, la préfiguration du projet doit alors pouvoir laisser place à l'imagination productive du concepteur, qui conditionne l'invention des formes de l'espace. La différence de nature entre ces activités justifie leur autonomisation respective. Elle doit permettre de déployer les outils d'analyse et les modalités d'un dialogue articulant plus finement le projet politique territorialisé, le projet de vie et le projet urbain.

Ce principe d'une autonomie contractuelle de la programmation et de la conception, de même que l'idée d'une programmation urbaine associant expertise et « management » de projet, correspondent à deux formes de rationalité procédurale qui participent à la transparence et à l'efficacité du projet urbain. La première renvoie au principe d'équilibre des pouvoirs, qui diminue les risques de conflits d'intérêts entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, ainsi qu'entre programmation, conception et réalisation. Ce principe ne signifie pas segmentation du processus et subordination des séquences, les unes par rapport aux autres. Au contraire, il rend possible davantage de transversalité en organisant la simultanéité de la programmation et de la conception pour mieux armer les décideurs et les acteurs face aux modèles de commercialisation des opérateurs. La seconde renvoie à l'idée d'intrication entre processus participatif et expertises thématiques au sein d'une même activité de programmation. Ce principe favorise la transparence du processus décisionnel de la maîtrise d'ouvrage, en obligeant les différentes parties prenantes à clarifier collectivement leurs enjeux dans le projet.

Ces principes permettent de mieux soutenir et faire aboutir les ambitions politiques, sociales et environnementales des projets urbains complexes. Leur mise en œuvre suppose le recours à des outils et des modes d'organisation nouveaux, beaucoup plus processuels, singuliers à chaque



opération. Ils demandent aussi de redéfinir la place des citoyens dans la construction des projets urbains, à travers des formes de participation moins thématiques ou expertes et plus politiques.

### **Bibliographie**

- Allégret, Jacques. 1998. *L'Encadrement et la formulation de la commande architecturale, études de cas*, Paris : Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA).
- Allégret, Jacques, Mercier, Nathalie et Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2005. *L'Exercice de la programmation architecturale et urbaine en France. État de la construction et de la spécification des savoir-faire des professionnels de la programmation. Analyse du processus de professionnalisation*, Paris : PUCA/École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette.
- Avitabile, Alain. 2005. *La Mise en scène du projet urbain*, Paris : L'Harmattan.
- Boudon, Raymond. 2011. *La Rationalité*, Paris : Presses universitaires de France.
- Hayot, Alain et Sauvage, André (dir.). 1997. *Le Projet urbain : enjeux, expérimentation et professions. Actes du colloque de Marseille*, Paris : Éditions de la Villette.
- Ingallina, Patrizia. 2010. *Le Projet urbain*, Paris : Presses universitaires de France.
- Rawls, John. 1971. *A Theory of Justice*, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press.
- Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2002. *Modalités d'application de démarches programmatiques concertées et participatives pour des projets de proximité*, Paris : Délégation ministérielle de la ville/ Université Paris-12 Val-de-Marne.
- Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2009. « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France », in Biau, Véronique et Tapie, Guy (dir.), *La Fabrication de la ville*, Paris : Parenthèses, p. 87-101.

**François Meunier** est diplômé de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette. Il est également urbaniste OPQU et formé aux dimensions environnementales de l'aménagement et de la construction. Il est le co-fondateur et gérant d'Attitudes urbaines, agence d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en programmation urbaine et architecturale. Il enseigne à l'Institut d'urbanisme de Paris et à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais et co-anime le réseau d'Aptitudes urbaines et ses formations à la programmation urbaine.

Il a publié de nombreux articles, dont « Programmation urbaine : retour sur l'expérience de Flers, Prix ACAD 2009 » (*Traits urbains*, 2010) et « Le paradoxe de la programmation urbaine » (*Urbanisme*, 2010).

**Maryne Buffat** est diplômée en sociologie et philosophie politique et éthique à l'université Paris-4 Sorbonne, et en urbanisme et programmation à l'Institut d'urbanisme de Paris. Chargée de programmation urbaine en bureau d'études puis à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, elle étudie l'effet de l'évolution des systèmes d'acteurs, des méthodes et des concepts de l'urbanisme sur la fabrication des espaces urbains.

### **Pour citer cet article :**

Maryne Buffat & François Meunier, « La programmation urbaine, entre projet politique et projet urbain », *Métropolitiques*, 28 mai 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-programmation-urbaine-entre.html>.